

# Prêts BMO pour l'acquisition de fonds distincts

Vous aidez vos clients à voir les avantages d'intégrer un prêt à l'investissement dans leur plan financier.\*



## Une personne spécialiste des prêts de BMO peut s'occuper du reste.

L'Assurance vie Équitable<sup>MD</sup> et la BMO se sont associées afin de rendre le processus d'obtention d'un prêt plus simple que jamais autant pour vous que vos clients. Si l'une ou l'un de vos clients souhaitait emprunter la somme de 5 000 \$ et plus dans le but de souscrire un contrat REER de l'Équitable, ou 10 000 \$ et plus pour souscrire un contrat non enregistré ou un CELI de l'Équitable, vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes :

- Étape 1 :** Si votre cliente ou votre client ne détient pas de contrat de l'Équitable existant, il suffit de lui faire remplir une demande de souscription de fonds distincts indispensables Sélects et de la soumettre à l'Assurance vie Équitable
- Étape 2 :** Aller sur le site [www.bmo.com/financementspecialise](http://www.bmo.com/financementspecialise). Utiliser l'outil Localisateur de SC pour trouver une personne spécialiste des prêts de BMO dans la localité de votre cliente ou de votre client.
- Étape 3 :** Appeler la personne spécialiste des prêts de BMO et lui fournir vos coordonnées ainsi que celles de votre cliente ou de votre client.

La personne spécialiste des prêts de BMO communiquera avec le client dans un délai de 24 heures à la suite de votre appel. Elle passera en revue les options de prêt possibles et aidera votre client à déterminer la meilleure option de prêt convenant à sa situation. La personne spécialiste des prêts de BMO évaluera la demande de prêt et, une fois approuvée, rencontrera votre client afin de remplir la documentation liée au prêt. Tout au long du processus, vous recevrez des mises à jour sur l'état du prêt et du financement.

La personne spécialiste des prêts de BMO s'occupe de tout le processus de prêt du début à la fin, ce qui vous permet de vous concentrer davantage sur vos clients.

\*Les prêts à l'investissement comportent des avantages et des risques. En tant que conseillère ou conseiller, vous devez de communiquer ces risques et vous assurer que ces prêts conviennent à vos clients. Pour de plus amples renseignements afin de savoir si ce prêt convient à votre cliente ou votre client, nous vous invitons à passer en revue le document intitulé « À qui convient le prêt à l'investissement? ».

<sup>MD</sup> indique une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS